



## Liste des DELIBERATIONS examinées

par le conseil municipal

du lundi 20 février 2023

L'an deux mille vingt-trois et le 20 février 2023 à 20h30, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Evelyne CESSSES, maire.

**Présents :** Mesdames Evelyne CESSSES, Marie-José METCHE, Lucie GALLOIS, Chantal JALABERT, Marie-Solange DE PERTHUIS, Corinne LAFFON.

Messieurs Jean-Paul RIBAUT, David PARKER, M. Rémy BOYER, Jean-Pierre LOUP.

**Excusés :** Mme Laurence HOLDERLE a donné procuration à M. Jean-Paul RIBAUT pour prendre part aux votes et aux délibérations. Mme Céline LANNES a donné procuration à Mme Chantal JALABERT pour prendre part aux votes et aux délibérations. Mme Sandrine DURAND a donné procuration à M. David PARKER pour prendre part aux votes et aux délibérations. M. Eric LAUTH a donné procuration à Mme Evelyne CESSSES pour prendre part aux votes et aux délibérations. M. Jean-Marc ALLIOUX a donné procuration à Mme Marie-José METCHE pour prendre part aux votes et aux délibérations.

### **20230003D - Approbation compte de gestion 2022 du budget communal.**

Madame Evelyne CESSSES, Maire, rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées.

Madame le Maire demande au conseil municipal de bien vouloir délibérer pour approuver le compte de gestion du budget communal 2022

**La délibération est soumise au vote.**

#### *RESULTATS :*

- Nombre de votants : **15**
- Nombre de suffrages « abstention » : **2 (M. PARKER, Mme DURAND « par principe, car abstenu lors du vote du budget 2022.**
- Nombre de suffrages « non » : **0**
- Nombre de suffrages « oui » : **13**

### **20230004D - Approbation compte administratif 2022 du budget communal.**

Sous la présidence de Monsieur Jean-Paul RIBAUT, 1<sup>er</sup> adjoint, le Conseil Municipal examine le compte administratif du budget communal 2022 qui s'établit ainsi :

Fonctionnement :	Dépenses :	801 294.56€	Recettes	919 829.13€
------------------	------------	-------------	----------	-------------

Résultat exercice 2022 :		118 534.57€	Excédent 2021 reporté :	616 535.23€
--------------------------	--	-------------	-------------------------	-------------

**Excédent de clôture :** **735 069.80€**

Investissement :	Dépenses :	912 511.36€	Recettes :	780 676.58€
------------------	------------	-------------	------------	-------------

Résultat exercice 2022 :		- 131 834.78€	Excédent 2021 reporté :	298 543.76€
--------------------------	--	---------------	-------------------------	-------------

**Excédent de clôture :** **166 708.98€**

RAR investissement :	Dépenses :	526 813.21€	RAR recettes :	98 999.41€
----------------------	------------	-------------	----------------	------------

**Solde des restes à réaliser d'investissement :** **- 427 813.80€**

**Besoin de financement :** 166 708.98€ + - 427 813.80€ = - 261 104.82€

La délibération est soumise au vote.

#### RESULTATS

- Nombre de votants : 13
- Nombre de suffrages « abstention » : 2 (M. PARKER, Mme DURAND « par principe, car abstenu lors du vote du budget 2022.
- Nombre de suffrages « non » : 0
- Nombre de suffrages « oui » : 11

### 20230005D Affectation du résultat 2022 budget communal

#### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2022

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Mme Evelyne CESSSES, Maire.

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de : 735 069.80 €
- un déficit de fonctionnement de : 0.00 €

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Nombre de membres en exercice :	15		
Nombre de membres présents :	10		
Nombre de suffrages exprimés :	15		
VOTES : Contre	0	Pour	13
Abstention : 2 M. PARKER, Mme DURAND			

\*par principe abstenu lors du vote du budget 2022\*

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	
<b>Résultat de fonctionnement</b>	
<u>A Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	118 534.57 €
<u>B Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	616 535.23 €
<b>C Résultat à affecter</b> = A+B (hors restes à réaliser) (Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)	735 069.80 €
<u>D Solde d'exécution d'investissement</u>	166 708.98 €
<u>E Solde des restes à réaliser d'investissement (4)</u>	-427 813.80 €
<b>Besoin de financement F</b>	=D+E -261 104.82 €
<b>AFFECTATION = C</b>	=G+H 735 069.80 €
<b>1) Affectation en réserves R 1068 en investissement</b> G = au minimum, couverture du besoin de financement F	261 104.82 €
<b>2) H Report en fonctionnement R 002 (2)</b>	473 964.98 €
<b>DEFICIT REPORTE D 002 (5)</b>	0.00 €

### 20230006D - Approbation compte de gestion 2022 du budget Assainissement

Madame Evelyne CESSSES, Maire, rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être fait présenter le budget assainissement primitif de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées.

Madame le Maire demande au conseil municipal de bien vouloir délibérer pour approuver le compte de gestion du budget assainissement 2022

**La délibération est soumise au vote.**

*RESULTATS :*

- Nombre de votants : **15**
- Nombre de suffrages « abstention » : **2 (M. PARKER, Mme DURAND « par principe, car abstenu lors du vote du budget 2022.**
- Nombre de suffrages « non » : **0**
- Nombre de suffrages « oui » : **13**

**20230007D - Approbation compte administratif 2022 du budget assainissement.**

Sous la présidence de Monsieur Jean-Paul RIBAUT, 1<sup>er</sup> adjoint, le Conseil Municipal examine le compte administratif du budget assainissement 2022 qui s'établit ainsi :

Fonctionnement :	Dépenses :	38 841.06€	Recettes :	63 067.45€
------------------	------------	------------	------------	------------

Résultat exercice 2022 :		24 226.39€	Excédent 2021 reporté :	24 076.28€
--------------------------	--	------------	-------------------------	------------

**Excédent de clôture :** **48 302.67€**

Investissement :	Dépenses :	207 455.51€	Recettes :	196 281.53€
------------------	------------	-------------	------------	-------------

Résultat exercice 2022 :		- 11 173.98€	Excédent 2021 reporté :	47 084.55€
--------------------------	--	--------------	-------------------------	------------

**Excédent de clôture :** **35 910.57€**

RAR investissement :	Dépenses :	19 832.82€	RAR recettes :	0.00 €
----------------------	------------	------------	----------------	--------

**Solde des restes à réaliser d'investissement :** **- 19 832.82€**

**La délibération est soumise au vote.**

*RESULTATS*

- Nombre de votants : **13**
- Nombre de suffrages « abstention » : **2 (M. PARKER, Mme DURAND « par principe, car abstenu lors du vote du budget 2022.**
- Nombre de suffrages « non » : **0**
- Nombre de suffrages « oui » : **11**

## 20230008D Affectation du résultat 2022 budget assainissement

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2022

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en session sous la présidence de Mme Evelyne CESSES, Maire.

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice.

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent d'exploitation de : 48 302.67 €
- un déficit d'exploitation de : 0.00 €

Décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

Nombre de membres en exercice :	15		
Nombre de membres présents :	10		
Nombre de suffrages exprimés :	15		
VOTES : Contre	0	Pour	13
Abstention : 2 M. PARKER, Mme DURAND			

\*par principe abstenus lors du vote du budget 2022\*

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE	
<b>a. Résultat de l'exercice</b> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	24 226.39 €
<b>dont b. Plus values nettes de cession d'éléments d'actif :</b>	0.00 €
<b>c. Résultats antérieurs de l'exercice</b>	24 076.28 €
D 002 du compte administratif (si déficit)	
R 002 du compte administratif (si excédent)	
<b>Résultat à affecter : d. = a. + c. (1)</b>	<b>48 302.67 €</b>
(si d. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	
<b>Solde d'exécution de la section d'investissement</b>	
<b>e. Solde d'exécution cumulé d'investissement</b>	35 910.57 €
<b>f. Solde des restes à réaliser d'investissement</b>	-19 832.82 €
<b>Besoin de financement = e. + f.</b>	<b>0.00 €</b>
<b>AFFECTATION (2) = d.</b>	<b>48 302.67 €</b>
<b>1) Affectation en réserves R 1064 en investissement pour le montant des plus values nettes de cession d'actifs (correspond obligatoirement au montant du b.)</b>	<b>0.00 €</b>
<b>2) Affectation en réserves R 1068 en investissement (au minimum pour la couverture du besoin de financement diminué de 1)</b>	<b>0.00 €</b>
<b>3) Report en exploitation R 002</b>	<b>48 302.67 €</b>
Montant éventuellement et exceptionnellement reversé à la collectivité de rattachement (D 672) :	
<b>DEFICIT REPORTE D 002 (3)</b>	

## 20230009D Proposition de mode d'aménagement foncier et de périmètre dans les communes de Teulat, Montcabrier, Bannières avec extension sur les communes de Bourg-Saint-Bernard et Francarville.

Le conseil municipal prend connaissance :

- de l'étude d'aménagement réalisé par le bureau d'études de VALORIS-SODEXFO-ADRET
- du procès-verbal de la réunion de la commission intercommunale en date du 7 Février 2022 (date de la deuxième réunion de la CIAF décidant la mise à l'enquête du mode d'aménagement et du périmètre),
- du procès-verbal de la réunion de la commission intercommunale en date du 6 septembre 2022 (date de la troisième réunion de la CIAF : décisions après enquête sur le mode d'aménagement et sur le périmètre)
- de la proposition de plan de périmètre au 1/5 000ème,
- Du rapport du commissaire enquêteur après enquête sur le mode d'aménagement et sur le périmètre.

Madame le Maire demande au conseil municipal de bien vouloir délibérer pour avis.

### RESULTATS

- Nombre de votants : **15**
- Nombre de suffrages « abstention » : **11**
- Nombre de suffrages « non » : **3 (M. PARKER, Mme DURAND, Mme HOLDERLE)**
- Nombre de suffrages « oui » : **1 (Mme JALABERT)**

## **20230010D - Délibération pour approuver le projet de diagnostic de l'église de BOURG ST BERNARD.**

Madame le Maire informe le conseil municipal que l'église de Bourg-St-Bernard étant inscrite au monument historique et afin de pouvoir réparer la poutre, qui menace de s'effondrer, dans la nef, nous devons avoir recours à un architecte afin d'établir un diagnostic de l'église.

Nous avons reçu 2 devis, la commission travaux, qui a examiné ces propositions, propose au conseil municipal de retenir le cabinet "Le pavillon Architectures" qui établira ce diagnostic.

Ce projet de diagnostic peut être subventionner par la Direction Régionale des Affaires Culturelles.

Un plan de financement prévisionnel a été établi comme suit :

Plan de financement prévisionnel	
Diagnostic Eglise de Bourg-Saint-Bernard	
<b>Dépenses</b>	
	Coût prévu HT
Etudes	13 500.00 €
Divers (aléas, imprévus, révision des prix...)	- €
Travaux	- €
Matériels	- €
Mobilier	- €
Acquisitions foncières	- €
<b>Total dépenses € HT</b>	<b>13 500.00 €</b>
<b>Recettes</b>	
	Prévisionnel
	€ HT
<b>Fonds propres maître d'ouvrage</b>	
Autofinancement	8 100.00 €
Emprunt	- €
<b>Aides publiques</b>	
Europe	- €
Etat : DETR	- €
Etat : DSIL	- €
Etat : DRAC	5 400.00 €
Région	- €
Département 31	- €
Départements : autres	- €
CAF	- €
Autres aide publiques -1	- €
Autres aide publiques -2	- €
Autres aide publiques -3	- €
<b>Aides privées</b>	
Fédérations	- €
Mécénat	- €
Autres aides privées	- €
<b>Total recettes € HT</b>	<b>13 500.00 €</b>

Madame le Maire demande au conseil municipal de bien vouloir délibérer pour approuver le projet de diagnostic de l'église de Bourg-St-Bernard.

### *RESULTATS*

- Nombre de votants : **15**
- Nombre de suffrages « abstention » : **2 (M. PARKER, Mme DURAND « Le diagnostic aurait dû être voté avant »)**
- Nombre de suffrages « non » : **0**
- Nombre de suffrages « oui » : **13**

## **20230011D - Retrait de la délibération d'approbation du prix du loyer du cabinet médical.**

Madame le Maire informe le conseil municipal que par délibération n°20230001D du 16 janvier 2023, le conseil municipal approuvait le prix du loyer du cabinet médical.

Conformément à la délibération n°202000023D du 26 mai 2020 portant sur les délégations consenties au maire par le Conseil Municipal et plus particulièrement la délégation n°5 "de décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans" il y a lieu de retirer la délibération n°20230001D du 16 janvier 2023 concernant le loyer du cabinet médical.

Madame le Maire demande au conseil municipal de bien vouloir délibérer pour approuver le compte de gestion du budget assainissement 2022

### *RESULTATS*

- Nombre de votants : **15**
- Nombre de suffrages « abstention » : **2 (M. PARKER, Mme DURAND « Ne comprend pas l'intérêt du retrait »)**
- Nombre de suffrages « non » : **0**
- Nombre de suffrages « oui » : **13**